

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 22                             | 22          | 19                                  |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 27/06/2024             |

|                  |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 03/07 /2024      |

|                                                           |
|-----------------------------------------------------------|
| Objet de la délibération                                  |
| Approbation du formulaire d'organisation de manifestation |

### Séance du 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

#### Présents :

Marion BELLEVILLE (**départ à 20h00**), Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL (arrivée à 18h52), Franck NICOLAS (arrivée à 18h48), Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN

#### Excusés :

Marlène GABLE BAUD donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL  
Claude GAULARD donnant pouvoir à Lylian CALVAT  
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Emilio JUAREZ  
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Delphine RAHON-SIMON

#### Absents :

Nathalie CASTILLON excusée  
Charles-Emmanuel PELLETIER excusé

Violette SEGARD a été désignée Secrétaire de séance.

**Objet : document relatif à la réserve de mise à disposition de locaux pour les associations et autres demandeurs concernant l'organisation de toute manifestations (annexe jointe)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de la gestion du domaine communal, les salles des fêtes et autres parties du domaine public communal extérieures, peuvent être mises à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande, pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs, ainsi que pour la tenue de réunions, conférences, vide-greniers, lotos, concerts, exposition et autres.

L'utilisation prioritaire doit être d'abord envisagée pour les besoins des services communaux et les activités qui peuvent être organisées par le comité des fêtes de la ville de Saône.

Les modalités d'utilisation de ces équipements doivent être définies en fonction du type de la manifestation, afin que les mises à disposition à ces catégories d'utilisateurs se déroulent dans les conditions optimales, et notamment de sécurité et d'organisation. La ville de

Saône doit s'assurer que l'ensemble des autorisations, municipales, préfectorales et autres services publics doivent être obtenues par l'organisateur.

Il est donc primordial que l'ensemble des éléments soient fournis par l'organisateur en amont de la manifestation aux services municipaux, et ce, avant toute validation de toute demande de pré réservation de salles des fêtes et autre domaine public communal. L'ensemble des éléments fournis sera validé ou non en réunion de municipalité.

La commission « associations » a donc travaillé sur l'élaboration d'un formulaire d'organisation de manifestation à soumettre aux demandeurs, annexé aux présentes. Il est ici précisé que ce document pourra évoluer en fonction notamment de nouvelles législations sans qu'il y ait besoin de le faire valider par une nouvelle délibération.

Vu l'avis favorable de la commission « associations, culture »

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de d'approuver

- Le formulaire d'organisation de manifestation tel que présenté en annexe, Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux présentes décisions

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** la mise en place de ces modalités d'attributions des salles des fêtes relatives à l'organisation des manifestations
- **D'APPROUVER** le formulaire d'organisation de manifestation.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux présentes décisions.

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, 2 juillet 2024

M. Benoît VUILLEMIN, le Maire de Saône,



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Délibération transmise à : préfecture

2024 07 02 approbation du formulaire d'organisation de manifestation